

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
7 août 2015
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-neuvième session
Point 33 de l'ordre du jour

**Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM
et leurs incidences sur la paix et la sécurité
internationales et sur le développement**

Conseil de sécurité
Soixante-dixième année

**Lettres identiques datées du 7 août 2015, adressées
au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil
de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration du Ministère géorgien des affaires étrangères datée du 7 août 2015, publiée à l'occasion du septième anniversaire de la guerre d'août 2008 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 33 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Vakhtang **Makharoblishvili**



**Annexe aux lettres identiques datées du 7 août 2015
adressées au Secrétaire général et à la Présidente
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministère géorgien des affaires étrangères
à l'occasion du septième anniversaire de la guerre d'août 2008**

Ce 7 août 2015 marque le septième anniversaire de l'agression de grande ampleur lancée par la Russie contre la Géorgie et du début de l'occupation de certaines portions de notre territoire souverain et indépendant par les forces russes. Sept ans après la guerre d'août 2008, les forces armées russes occupent toujours illégalement 20 % du territoire géorgien, une situation qui donne lieu à des violations massives des droits fondamentaux des habitants et de centaines de milliers de victimes du nettoyage ethnique, à qui l'on refuse toujours le droit de retourner dans leurs villages d'origine dans la dignité et en toute sécurité.

En dépit des mesures constructives adoptées par le Gouvernement géorgien, Moscou continue d'appliquer sa politique d'annexion progressive et insidieuse, qui vise à affaiblir la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie et viole les principes fondamentaux du droit international, ainsi que l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008. La signature des prétendus « traités » d'intégration avec les régimes d'occupation de Soukhoumi et de Tskhinvali, la poursuite de la mise en place d'obstacles artificiels le long de la ligne d'occupation et de banderoles marquant la soi-disant « frontière » sont autant d'exemples de la politique de Moscou. Ces actes non seulement portent atteinte aux principes fondamentaux du droit international, mais aussi aux droits politiques, civiques, sociaux et économiques des habitants de la région, notamment leur liberté de mouvement.

La Géorgie souligne l'importance du format offert par les discussions internationales de Genève établies conformément à l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008. La Géorgie est déterminée à poursuivre son engagement constructif dans le cadre de ces discussions, qui visent à résoudre les différends politiques qui persistent entre la Russie et la Géorgie, à savoir en premier lieu le non-recours à la force, auquel la Fédération de Russie s'est engagée, l'instauration d'un dispositif de sécurité international et le retour des personnes déplacées, dans la dignité et en toute sécurité.

Au vu des circonstances actuelles, le soutien constant et ferme de la communauté internationale est d'une importance capitale. La Géorgie tient à faire part de sa gratitude et appelle une fois encore la communauté internationale à continuer de défendre énergiquement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie.

Ces dernières années, le Gouvernement géorgien a pris un certain nombre de mesures importantes visant à désamorcer le conflit avec la Russie, qui ont abouti à une reprise des échanges commerciaux, culturels et humanitaires entre nos deux pays. Le Gouvernement géorgien entend poursuivre cette politique et usera de tous les outils diplomatiques et politiques dont il dispose pour résoudre le conflit de manière exclusivement pacifique et selon le principe de la souveraineté et de

l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Le Ministère géorgien des affaires étrangères saisit cette occasion pour exprimer une fois encore ses plus sincères condoléances aux familles des soldats et civils géorgiens qui ont perdu la vie au cours de la guerre d'août 2008.

Tbilissi, le 7 août 2015
